

Colonisation israélienne illégale, Palestine en danger

Appel aux parlementaires : pour l'étiquetage des produits des colonies israéliennes

Les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international. De très nombreuses déclarations officielles, européennes et françaises, dénoncent leurs conséquences sur l'économie et le développement du territoire palestinien occupé et l'obstacle considérable qu'elles représentent pour la paix et la solution de deux Etats.

Or, dans les faits, les colonies bénéficient des relations européennes et nationales avec Israël. Chaque année les importations de l'UE en provenance des colonies israéliennes en Cisjordanie représentent quinze fois plus que celles venant du reste du territoire palestinien occupé¹.

Israël refuse de distinguer entre les produits fabriqués sur son territoire reconnu internationalement et ceux fabriqués dans les colonies. Le consommateur français est donc dans l'impossibilité de connaitre l'origine véritable du produit "Fabriqué en Israël" malgré la législation européenne sur la protection des consommateurs.

Nous, parlementaires, appelons le gouvernement et l'UE à être en cohérence avec leurs déclarations et le droit international. Nous appelons le gouvernement français à émettre, comme au Royaume-Uni et au Danemark, des directives à l'attention des distributeurs pour veiller à ce que les produits des colonies soient étiquetés avec précision et que le consommateur puisse connaître l'origine exacte des produits qu'il achète.

Les gouvernements ont l'obligation, selon le droit international, "de ne pas reconnaître licite une situation créée par une violation du droit international" et de "ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation illicite".

1 "La Paix au Rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes " publié par 22 ONG européennes



Tel.: 01 40 36 41 46

contact@plateforme-palestine.org www.plateforme-palestine.org